



Panneau sandwich de bardage

Questionnaire panneaux PIR en ERP
Sans écran thermique

Société Date

Contact / Demandeur Téléphone

E-mail Affaire

Adresse du chantier : Rue :

Code postal : Localité :

Merci de compléter 1 questionnaire par type d'ERP envisagé.

Le questionnaire ci-dessous est indispensable pour vous apporter une réponse précise dans un cadre réglementaire.

Ci-dessous les exclusions de base du domaine d'emploi :

- ERP de types J, O, P, U, PS, GA, OA & REF
- Locaux à sommeil
- Locaux à très forte hygrométrie
- Bâtiment à étage avec des panneaux PIR en bardage ou cloison
- ERP (local possédant en propre son système d'évacuation de fumées) de surface inférieure à 300 m²
- Hauteur moyenne intérieure selon IT246, inférieure à 2,50 m ou supérieure à 15 m
- Le ou les volumes ne sont pas délimités par des parois toute hauteur
- Utilisation d'isolants complémentaires non classés a minima A2-s2,d0, ou non protégés par un écran thermique tel que prévu en partie II § 1.1 et/ou 1.2 du « Guide d'emploi des isolants combustibles dans les établissements recevant du public » (arrêté du 06.10.2004)

Les exclusions ci-dessus ne concernent pas le projet (à confirmer impérativement en cochant SVP)

Type(s) de panneau(x) envisagé(s) par ERP

Panneau de bardage : Epaisseur d'âme du panneau : mm

Panneau de cloison : Epaisseur d'âme du panneau : mm

Panneau de plafond : Epaisseur d'âme du panneau : mm

Panneau de couverture : Epaisseur d'âme du panneau : mm

Données relatives à l'ERP

Précisez le type d'ERP :

Local sans écran de cantonnement - Surface ≤ 2 000 m²

⁽¹⁾ Surface : m² ⁽²⁾ Hauteur : m ⁽³⁾ Périmètre : m

Local avec cantons - Surface totale > 2 000 m² & Canton ≤ 1 600 m²

Canton 1	Canton 2	Canton 3	Canton 4
⁽¹⁾ Surface : m ²	⁽¹⁾ Surface : m ²	⁽¹⁾ Surface : m ²	⁽¹⁾ Surface : m ²
⁽²⁾ Hauteur : m	⁽²⁾ Hauteur : m	⁽²⁾ Hauteur : m	⁽²⁾ Hauteur : m
⁽³⁾ Périmètre : m	⁽³⁾ Périmètre : m	⁽³⁾ Périmètre : m	⁽³⁾ Périmètre : m

Si le bâtiment concerne plus de 4 cantons ou s'il y a plus d'un bâtiment, utiliser plusieurs formulaires, ou compléter avec des documents en annexe avec, a minima, les éléments demandés sur ce document.

- ⁽¹⁾ **Surface** : Il s'agit de la superficie obtenue par projection horizontale du volume, accessible au public, par canton de désenfumage.
- ⁽²⁾ **Hauteur** : Il est question de hauteur moyenne intérieure au sens de l'IT246 (arrêté du 22.03.2004). S'il existe des gradins ou des mezzanines, la hauteur sera déterminée à partir de l'endroit le plus haut accessible au public.
- ⁽³⁾ **Périmètre** : Dimensions horizontales cumulées de chaque canton dans le cas où une pose de panneaux de bardage et de couverture est envisagée. Si tel n'est pas le cas, ne pas renseigner de périmètre.